



Centre Hospitalier Régional de HUY
Rue des Trois Ponts 2 4500 HUY
Agréation n° 7-10068-69-000

Votre mutualité aussi peut vous fournir des explications sur le contenu et la portée de ce document, ainsi que sur votre situation personnelle d'assurabilité.

1. Objectif de la déclaration d'admission : le droit de faire des choix en toute connaissance de cause sur les conséquences financières de l'admission

Toute hospitalisation de jour entraîne des frais. En tant que patient, vous pouvez faire certains choix qui ont une influence considérable sur le prix final de votre séjour à l'hôpital. Ces choix, c'est au moyen de la présente déclaration d'admission que vous les faites. Il est donc très important qu'avant de la compléter et de la signer, vous lisiez minutieusement le document explicatif reçu en même temps. En cas de questions, n'hésitez pas à prendre contact avec le service facturation

2. Choix de la chambre

La possibilité de choisir librement mon médecin n'est en rien limitée par le type de chambre que je choisis. Je souhaite être admis et soigné :

sans suppléments d'honoraires et sans suppléments de chambre en :

Chambre commune

Chambre à deux lits

en chambre individuelle avec un supplément de chambre de 75,00€ par jour

Je sais qu'en cas d'admission en chambre individuelle, les médecins traitants peuvent facturer un supplément d'honoraires de maximum 200% du tarif légal des prestations médicales.

3. Admission d'un enfant accompagné d'un parent

Je souhaite que mon enfant, que j'accompagne, soit admis et soigné au tarif légal, sans supplément de chambre et sans supplément d'honoraires. Je sais que l'admission se fait en chambre à deux lits ou en chambre commune.

Je souhaite expressément que mon enfant, que j'accompagne, soit admis et soigné en chambre individuelle, sans suppléments de chambre. Je sais qu'en cas d'admission en chambre individuelle, les médecins traitants peuvent facturer un supplément d'honoraires de maximum 200% du tarif légal des prestations médicales.

Mes frais de séjour en tant que parent accompagnant (notamment repas, boissons, ...) seront à ma charge au tarif indiqué dans le récapitulatif des prix des biens et services courants.

4. Acompte

Je paie euros d'acompte pour mon séjour.

L'acompte sera déduit du montant total de la facture du patient lors du décompte final.

Tous les frais d'hôpital seront facturés par l'hôpital. Ne payez jamais directement au médecin!
Chaque patient a le droit d'obtenir des informations sur les conséquences financières d'une hospitalisation de jour et du type de chambre qu'il a choisi. Chaque patient a le droit d'être informé par le médecin concerné des frais qui seront à sa charge pour les traitements médicaux à prévoir.

J'ai reçu, en annexe à la présente déclaration, un document explicatif faisant mention des suppléments de chambre et d'honoraires. Le récapitulatif des prix des biens et services proposés à l'hôpital peut y être consulté. Sachez que tous les

frais ne sont pas prévisibles.

Fait en trois exemplaires à HUY

pour un traitement débutant le

Je suis informé quant au fait que je peux modifier à tout moment mon choix de chambre. Le cas échéant, une nouvelle déclaration d'admission doit être signée.

Pour le patient ou son représentant
prénom, nom ou de son représentant

Pour l'hôpital pour Madame Nathalie DEPREZ
Responsable de service

N° de registre national :

Agent de l'accueil :